

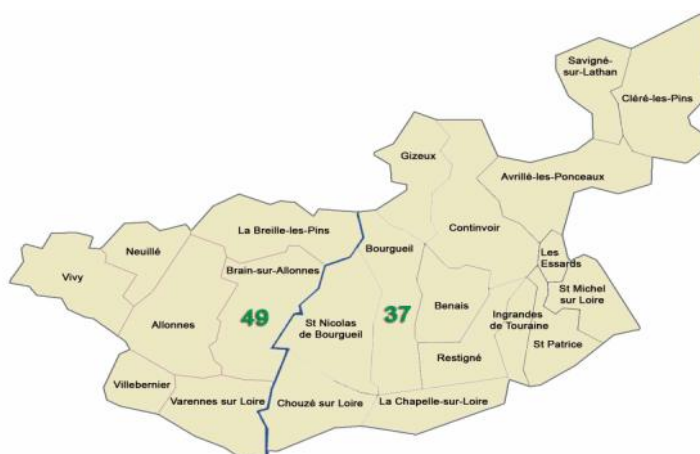


SMIPE Val Touraine Anjou

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et

la qualité du service
public d'élimination
des déchets



2012

1, Impasse Clé des Champs - ZI La Petite Prairie - BP 35 - 37140 BOURGUEIL
Tél. 02 47 97 89 75 - Fax. 02 47 97 91 02
Courriel : smipe.vta@wanadoo.fr

SOMMAIRE

I — PRESENTATION GENERALE du SMIPE Val Touraine Anjou	3
A – Compétences et territoire	3
B – Fonctionnement institutionnel	4
II — EVENEMENTS MARQUANTS EN 2012	5
III — DECHETS MENAGERS & ASSIMILES COLLECTES	6
IV — GISEMENT DES DECHETS	7
V — LES ORDURES MENAGERES	8
1) Aspects Techniques	8
2) Aspects Financiers	10
VI — LES RECYCLABLES	11
1) Aspects Techniques	11
2) Aspects Financiers	14
VII — LES DECHETTERIES	15
1) Aspects Techniques	15
2) Aspects Financiers	19
VIII — LA COMMUNICATION & LA PREVENTION	20
IX — LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS	21
X — LES INDICATEURS FINANCIERS	22
XI — LES PROJETS 2013	26

I - PRESENTATION DU SYNDICAT

A) - COMPETENCES ET TERRITOIRE

1) SES COMPETENCES

Le SMIPE Val Touraine Anjou est doté de compétences en matière d'aménagement, de gestion et d'exploitation de services liés à la protection de l'environnement, comprenant :

- . Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles
- . Collecte sélective
- . Transfert des déchets bruts, recyclables ou ultimes
- . Gestion de cinq déchetteries sur le territoire : Allonnes, Benais, Bourgueil, St Patrice et Savigné sur Lathan.
- . Entretien et réhabilitation du site de l'ancienne décharge de Benais.

2) SON TERRITOIRE

Le Territoire couvert comprend 22 communes soit 29 026 habitants, réparties dans trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunales adhérents, sur deux départements (Maine et Loire et Indre et Loire) :

Communauté de communes Touraine Nord Ouest



1. AVRILLE LES PONCEAUX
2. CLERE LES PINS
3. LES ESSARDS
4. ST MICHEL SUR LOIRE
5. ST PATRICE
6. SAVIGNE SUR LATHAN

Communauté de communes du Pays de Bourgueil



7. BENAIS
8. BOURGUEIL
9. LA CHAPELLE SUR LOIRE
10. CHOUZE SUR LOIRE
11. CONTINVOIR
12. GIZEUX
13. INGRANDES DE TOURAINE
14. RESTIGNE
15. ST NICOLAS DE BOURGUEIL

Communauté d'agglomération de Saumur (Canton d'Allonnes)



16. ALLONNES
17. BRAIN SUR ALLONNES
18. LA BREILLE LES PINS
19. NEUILLE
20. VARENNES SUR LOIRE
21. VILLEBERNIER
22. VIVY



I - PRESENTATION DU SYNDICAT

B) - FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Le SMIPE VAL TOURAINE ANJOU est composé :

Du Comité Syndical

Le Comité Syndical se compose de 88 membres : 44 titulaires et 44 suppléants provenant des 3 collectivités :

- ⇒ 12 titulaires et 12 suppléants de la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest
- ⇒ 18 titulaires et 18 suppléants de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil
- ⇒ 14 titulaires et 14 suppléants de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement

Sous la direction du Président, Yves BOUCHER, le Comité Syndical a pour rôle de prendre les décisions principales et fondatrices du SMIPE.

Du bureau Syndical

Le bureau Syndical est composé de 10 membres issus des délégués des 3 collectivités dont le Président, Yves BOUCHER, et 4 Vice-présidents :

1 ^{er} VICE PRESIDENT :	Louis CALONNE (Savigné sur Lathan)
2 ^{ème} VICE PRESIDENT :	Patrice HENRY (Restigné)
3 ^{ème} VICE PRESIDENT :	Sylvette PITAULT (Bourgueil)
4 ^{ème} VICE PRESIDENT :	Gérard BORNES (Varenes sur Loire)

Et 5 membres supplémentaires

MEMBRE DU BUREAU :	Christian BARILLE (Vivy)
MEMBRE DU BUREAU :	Louis KENEN (Allonnes)
MEMBRE DU BUREAU :	Pierre LAMBERT (La Chapelle sur Loire)
MEMBRE DU BUREAU :	Pierre MARGOTTEAU (Chouzé sur Loire)
MEMBRE DU BUREAU :	Olivier RANJARD (St Michel sur Loire)

Le bureau Syndical prend les décisions relatives au fonctionnement du SMIPE et prépare les dossiers à présenter au Comité Syndical.

De Commissions thématiques

Ces Commissions apportent une réflexion en amont sur les différents dossiers du SMIPE. Elles émettent des avis ou des préconisations.

- ⇒ Commission Départementale d'Elimination des Déchets
- ⇒ Commission du Personnel
- ⇒ Commission Information - Communication
- ⇒ Commission d'Appel d'Offres

II - EVENEMENTS MARQUANTS EN 2012

1) Promotion du compostage individuel

Pour la première année, le SMIPE a lancé une campagne de distribution des composteurs auprès des usagers.

250 composteurs ont été acquis par le SMIPE auprès de la société QUADRIA pour un montant de 3 800 €.

- ⇒ 130 composteurs bois - 600L
- ⇒ 120 composteurs PEHD - 320L

Les composteurs ont été remis aux usagers à l'occasion de 2 journées de distribution organisées sur le site de la déchetterie de Bourgueil. Elles ont eu lieu :

- ⇒ le samedi 23 juin de 9h00 à 17h00
- ⇒ le samedi 30 juin de 9h00 à 17h00

Tous les composteurs ont été distribués. Les deux distributions ont mobilisé 5 agents. Devant ce franc succès le Syndicat organisera une seconde distribution en mai/juin 2013.



2) Modification des horaires de déchetteries (cf. page 15)

Le Syndicat a choisi de modifier les horaires de déchetteries en fonction des saisons afin d'adapter le service à la fréquentation des usagers à savoir :

- la période estivale du 15 avril au 14 octobre,
- la période hivernale du 15 octobre au 14 avril,

Cette modification de service a été mise en place à compter du 15 octobre 2012.

3) Acquisition de deux nouvelles bennes d'enlèvements des ordures ménagères

En septembre 2012, le Syndicat a fait l'acquisition d'une BOM auprès de la SEMA-E

En novembre 2012, le SMIPE signe un contrat de location longue durée pour une BOM de 26 tonnes avec la Société FRAIKIN. Cette benne permet de collecter les Communes à forte densité en une seule fois.



4) Réhabilitation des locaux sociaux sur le site de Bourgueil

Les locaux du personnel nécessitaient un rafraîchissement, pour cette année le choix a été porté sur ceux de Bourgueil. Un vestiaire femme y a été adjoint, car la profession d'agent de collecte se féminise.



5) Remorque pour les transferts

En décembre 2012, le SMIPE a fait l'acquisition d'une remorque pour les transferts longues distances. L'existante montrait des signes de fatigue, elle sera conservée en cas de besoin.

6) Réalisation d'un garage pour le remisage d'un véhicule utilitaire

Un garage sous le hangar en bordure des quais de la déchetterie de Bourgueil a été construit afin de remiser le fourgon, ce qui permet de libérer un emplacement dans le garage des bennes à ordures ménagères.



III - DECHETS MENAGERS & ASSIMILES COLLECTES

Bilan des tonnages produits par les habitants du SMIPE (variation 2012-2011)

Tonnages collectés 2012	Ratio/kg/hab en 2012	Tonnages collectés 2011	Evolution 2011 - 2012
-------------------------	----------------------	-------------------------	-----------------------

Population du SMIPE en 2012 : 29 026

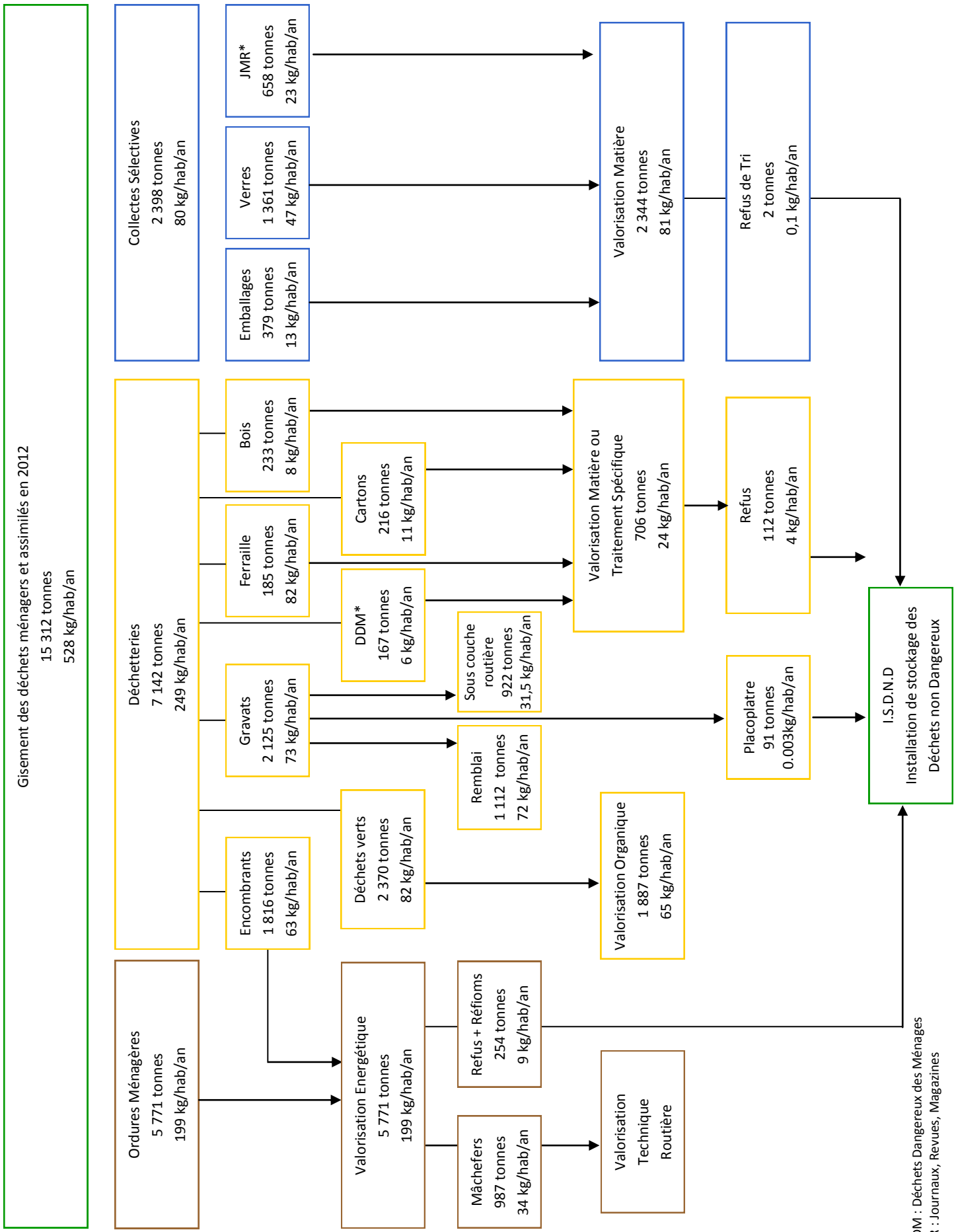
LES ORDURES MENAGERES				
TONNAGES COLLECTES	5 771,180	198,83	5 956	-3,20 %

LES RECYCLABLES				
EMBALLAGES	379,22	13,06	404,6	-6,69 %
JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES (JRM)	658,12	22,67	714,3	-8,54 %
VERRES MENAGERS	1360,86	46,88	1 332,6	2,08 %
TOTAL TONNAGES COLLECTES SELECTIVES	2398,20	82,62	2451,4	-2,22 %

DECHETTERIES				
DECHETS BANALS				
VEGETAUX	2 370,58	81,67	2 235,80	5,69 %
FERRAILLES	184,56	6,36	200,7	-8,75 %
BOIS (non peint)	233,14	8,03	226,8	2,72 %
CARTONS (gros de magasins)	246,45	8,49	205,3	16,70 %
ENCOMBRANTS	1 815,89	62,56	1 688,7	7,00 %
GRAVATS	2 124,65	73,20	2 400,0	-12,96 %
Total Déchets Banals	6 975,27	240,31	6 957,3	0,26 %
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES (DDM)				
BATTERIES	4,85	0,17	3,4	29,93 %
DECHETS EQUIPEMENTS ELECTRIQUES & ELECTRONIQUES (D3E)	126,08	4,34	109,1	13,47 %
PEINTURES / SOLVANTS	18,06	0,62	21,5	-19,07 %
NEONS	0,45	0,02	0,4	11,11 %
CARTOUCHES D'ENCRE ET TONERS	0,26	0,01	0,3	-17,65 %
PILES	2,73	0,09	4,5	-64,84 %
HUILES MINERALES	12,90	0,44	8,4	34,88 %
HUILES VEGETALES	0,90	0,03	0,2	77,78 %
DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	0,99	0,03	1	-1,52 %
RADIOGRAPHIES	0,08	0,00	0,11	-30,95 %
Total DDM	167,30	5,76	148,91	10,99 %
TOTAL DES TONNAGES DECHETTERIES	7142,57	246,07	7 106	0,51%

TOTAL GLOBAL	15 312	527,53	15 138	0,114 %
---------------------	---------------	---------------	---------------	----------------

IV - GISEMENT DES DECHETS



* DDM : Déchets Dangereux des Ménages
 JMR : Journaux, Revues, Magazines

V - LES ORDURES MENAGERES

1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités de la collecte

1) *Les ordures ménagères*

La collecte est réalisée en porte à porte et en points de regroupement pour quelques lieux difficiles d'accès. Le nombre d'habitants desservis au titre de cette année 2012 est de 29 026 (population INSEE 2012).

Les ordures ménagères doivent être obligatoirement déposées au minimum dans des sacs pour respecter la propreté du domaine public et la sécurité des agents. Cette collecte est effectuée, en régie, par 11 agents .

Aucun récipient de collecte n'est fourni par le Syndicat qui a choisi de laisser chaque habitant libre du type de contenant utilisé. Toutefois, le règlement de collecte refuse tous les déchets en vrac et a fixé une limite de poids et de volume en sacs.

S'ils le souhaitent, les usagers, peuvent se fournir en bac individuel auprès du Syndicat.

Le SMIPE dispose de 4 véhicules qui assurent la collecte de la totalité des quantités produites sur le territoire et permettent au Syndicat de disposer de moyens propres et d'une autonomie pour garantir la continuité du service public. Un parc de 6 véhicules permet d'assurer le service le lendemain d'un jour férié (en plus des circuits de collectes prévus) ou en cas d'immobilisations consécutives à des opérations de maintenances ou pannes diverses.

La fréquence de collecte s'étend d'une fois toutes les semaines pour 21 Communes considérées en milieu rural dispersé à 2 fois par semaine pour la Commune de Bourgueil, considérée en milieu semi-rural et comptant 3 924 habitants.

Calendrier de collecte

Collecte des Ordures Ménagères - Circuits 2012 *	
LUNDI	JEUDI
BOURGUEIL (3 agents)	ST NICOLAS DE BOURGUEIL / GIZEUX
VARENNES SUR LOIRE	BOURGUEIL (3 agents)
	LA BREILLE LES PINS / CONTINVOIR / BENAIS
	CLERE LES PINS / LES ESSARDS
MARDI	VENDREDI
ALLONNES (23%) / LA CHAPELLE SUR LOIRE	RESTIGNE / AVRILLE LES PONCEAUX
ALLONNES (77%)	VIVY
CHOUZE SUR LOIRE	SAVIGNE SUR LATHAN / ST MICHEL SUR LOIRE
MERCREDI	
BRAIN SUR ALLONNES	
NEUILLE / ST PATRICE	
VILLEBERNIER / INGRANDES DE TOURAINE	

2) *les déchets ne provenant pas des ménages, pris en charge par le service*

Les déchets ne provenant pas des ménages sont collectés simultanément avec les ordures ménagères, dès lors qu'ils sont, de part leur nature, assimilables aux ordures ménagères et identifiables grâce à des bacs marron spéciaux (numérotés et dotés d'une puce). Ils proviennent des structures ou établissements recensés de par leurs activités à caractère commercial - scolaire - estival, comme :

- les commerçants, artisans,
- les entreprises et/ou établissements privés à vocation professionnelle,
- les structures et complexes municipaux ou intercommunaux,
- les maisons de retraite,
- les établissements scolaires,



Ces déchets entrent dans le champ d'application de la Redevance Spéciale après recensement des producteurs et signature d'une convention fixant les modalités d'exécution du service.

V - LES ORDURES MENAGERES

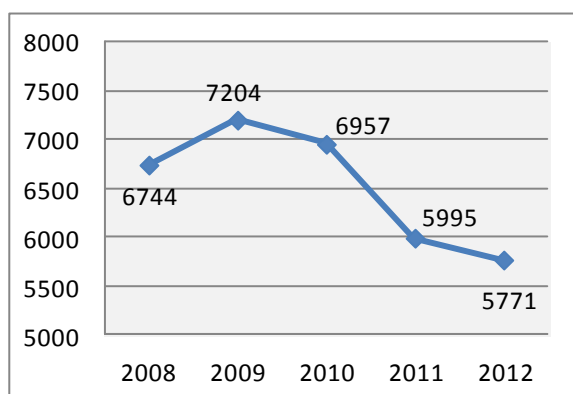
ASSUJETTIS À LA REDEVANCE SPÉCIALE	NOMBRE D'ASSUJETTIS REDEVABLES ⁽¹⁾	SOMMES PERÇUES PAR LE SYNDICAT
Communes 49	7	13 385,48 €
Communes 37	15	36 276,79 €
Etablissements publics non soumis TEOM	16	29 427,36 €
Professionnels	26	24 766,47 €

¹⁾ le nombre d'assujettis redevables est à différencier du nombre total d'assujettis à la Redevance Spéciale, au nombre de 158. Le montant de la redevance spéciale correspond au montant du service effectué par le Syndicat après déduction de la TEOM*. Pour les assujettis non redevables, le montant de la TEOM payée couvre le montant du service rendu par le Syndicat.
 * TEOM = Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

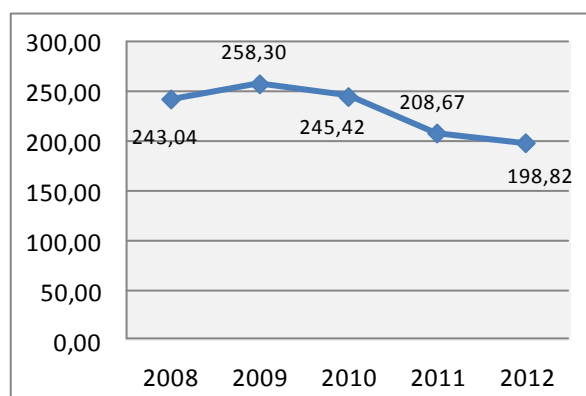
3) Les tonnages collectés

5 771.180 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire du SMIPE en 2012. La population prise en compte étant de 29 026 habitants, le ratio de collecte des OMR sur l'année est de **198,83 kg par an et par habitant**.

Evolution des tonnages OMR collectés



Evolution des ratios d'OMR par habitant



COMMENTAIRE

La production d'ordures ménagères a très sérieusement diminuée en 2011 consécutivement à la cessation de la collecte des déchets verts avec les ordures ménagères. Une pratique rappelons-le liée au mode de traitement (broyage-compostage) pratiqué par le Syndicat jusqu'à cette date.

D'autres facteurs viennent expliquer cette diminution des tonnages collectés : la poursuite des efforts des usagers dans le tri de leurs déchets et la baisse générale de la consommation des ménages.

B — Le Traitement des ordures ménagères

Ces déchets, dans leur intégralité, soit 5 771 tonnes, ont été transportés, en régie, vers le SIVERT de l'Est Anjou à Lasse (49) pour y être valorisés énergétiquement par l'entreprise Veolia, exploitant par délégation.

V - LES ORDURES MENAGERES

Les métaux ferreux et non ferreux sont récupérés dans les mâchefers, à l'issue de la valorisation énergétique.

En 2012, 196,10 tonnes ont été envoyées dans des filières de recyclage :

187.42 tonnes de métaux ferreux (*acier*)

8.684 tonnes de métaux non ferreux (*aluminium, le cuivre, le zinc, le nickel, le plomb, l'étain et le chrome*).

Evolution des tonnages par mode de traitement

	Tonnages Ordures Ménagères collectés	Tonnages envoyés à l'U.V.E de Lasse	Taux de valorisation
2008	6 744	3 395	50,3 %
2009	7 204	3 313	46,9 %
2010	6 957	4 031	57,9 %
2011	5 956	5 956	100 %
2012	5 771	5 771	100 %

2) - ASPECTS FINANCIERS

A - La Collecte

Le montant des dépenses réalisées au titre de la collecte des ordures ménagères, s'est élevé en 2012 à 747 189 € TTC, contre 688 808 € TTC en 2011. Une augmentation de 8 % due principalement au vieillissement de notre parc de véhicules ayant engendré une augmentation significative des coûts de maintenance (101 719 € TTC). Sans oublier des fluctuations non négligeables dues au coût du carburant durant cette année.

B — Le Traitement et le transfert

629 caissons représentant 337 rotations ont été transférés en direction de l'Unité de Valorisation de Lasse, pour un coût de 195 054 euros TTC. Bien que le tonnage à transporter ait diminué, on constate une augmentation de ce poste en partie due aux travaux d'entretien et de maintenance du porteur (35 849 € TTC) ainsi qu'aux transferts effectués par un prestataire extérieur lors de l'immobilisation du véhicule pour la somme de 18 657 euros.

L'acquisition inéluctable d'un véhicule porteur neuf est validé durant cet exercice.

La valorisation énergétique est facturée au Syndicat à raison de 59.63 € HT/Tonne + 3.20 € HT/tonne de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes – instaurée en 2008 par l'Etat) contre 58.68 € HT en 2011 +2.60 € HT de TGAP) et une péréquation lié au transport a été reversée au Syndicat pour 10 873 €.

Synthèse coût du service ORDURES MENAGERES RESIDUELLES			
DEPENSES TTC (résultant du CA 2012)		RECETTES TTC (résultant du CA 2012)	
Charges liées à la collecte et au traitement (incluant les transferts)	1 376 839 €	Compensation financière ECO EMBALLAGES, Redevances Spéciales et péréquation	166 376 €



209.74 €/tonne
(5 771)

41.70 €/habitant
(29 026)

Pour mémoire, coût habitant année 2011 : 44.31 €

VI - LES RECYCLABLES (collecte sélective)

1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités de la collecte sélective

La collecte sélective comprend l'ensemble des déchets des ménages, qui sont recyclables.

Les trois flux EMBALLAGES, JOURNAUX-REVUES & VERRE MENAGER, sont collectés au sein de 88 Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) aménagés sur l'intégralité du territoire du Syndicat, représentant 264 colonnes.

LES EMBALLAGES



Bouteilles et flacons
plastiques



Emballages
métalliques



Cartons et briques
alimentaires



LES PAPIERS, JOURNAUX, REVUES



Journaux, Revues, papier imprimé ...

LE VERRE MENAGER



Bouteilles, pots et bocaux en verre

La collecte des colonnes est effectuée en régie par le personnel du Syndicat, à l'aide d'un camion grue à benne déposable. Deux agents permanents assurent cette mission chaque semaine et selon un cycle de travail de 2 x 7 heures.

Les circuits de collecte sont définis en fonction du taux de remplissage de chaque Point d'Apport Volontaire d'une part, et de la situation géographique des P.A.V, d'autre part.

Il est à noter que ce planning est ajusté chaque semaine en fonction de la fréquentation et des taux de remplissage des colonnes, selon la fréquence suivante :

Jour de la semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Type de flux collecté	Emballages	Emballages	Verre Ménagers	Journaux/revues	Emballages/ Nettoyage des PAV

Evolution des tonnages collectés (5 dernières années)

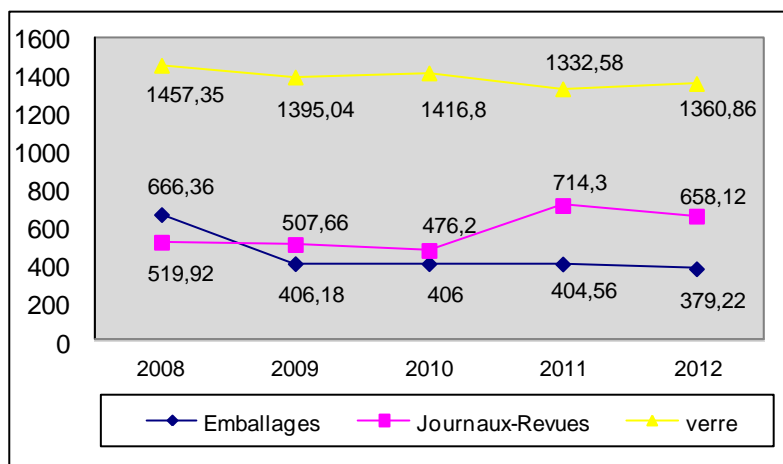
		2008	2009	2010	2011	2012
Emballages	PAP*	-	-	-	-	
	PAV*	666,36	406,18	406	404,56	379,22
Verres	PAP	1457,35	1395,04	1416,80		
	PAV	-	-	-	1332,58	1360,86
Journaux/Revues	PAP	519,92	507,66	476,20	-	
	PAV	-	-	-	714,30	658,12
Total		2647,4	2308,9	2299,0	2451,4	2398,2

* PAP = Porte à porte

* PAV = Points d'Apport Volontaire

VI - LES RECYCLABLES

Evolution des tonnages de recyclables collectés

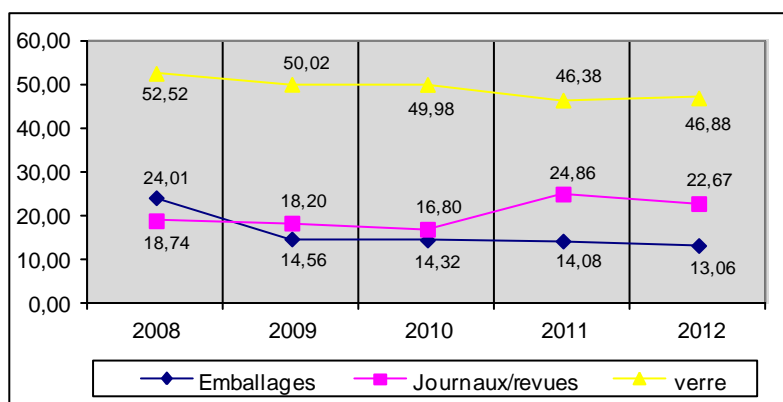


COMMENTAIRE

On constate une légère augmentation des tonnages du verre ménager en 2012 par rapport à 2011, date de mise en œuvre de la collecte en Points d'Apport Volontaire. La prise de conscience des usagers et la connaissance de la situation géographique des colonnes peut expliquer cette légère progression.

On observe une légère baisse des tonnages emballages liée, sans nul doute, à un nouveau mode de consommation des usagers.

Evolution des ratios de recyclables /habitant



Les efforts entamés dans la baisse du nombre d'emballages et la diminution de leur poids à la source par les producteurs, peuvent également expliquer cette variation de -6,69% en 2012.

Enfin, concernant la légère baisse des tonnages journaux/revues constatée en 2012, pourrait être la conséquence des nombreux STOP PUB distribués dans les mairies et lors des interventions effectuées en porte à porte durant cette année.

B - Le tri et le recyclage

Les Emballages ménagers

Les Emballages ménagers sont collectés, en régie avant d'être acheminés vers le centre de tri de Performance Environnement à Dampierre sur Loire (49) avec lequel le Syndicat s'est engagé dans le cadre d'un contrat de prestation de tri (260 €/tonne) jusqu'au 30 avril 2014.

En moyenne 4 caissons de 30 m³, soit environ 3 tonnes, sont acheminés par semaine.

L'étape de tri est essentielle pour garantir le recyclage des matériaux triés par les habitants. Séparés par flux, les déchets valorisables sont ensuite compressés et mis en balles pour être expédiés vers des recycleurs.

En fonction de la matière, ces déchets sont recyclés pour devenir de nouveaux produits ou de nouveaux emballages, économisant ainsi de la matière première vierge, de l'eau et de l'énergie.

Quant aux refus de tri (erreurs de tri), ils correspondent aux déchets non recyclables, en l'état actuel des filières, présents dans les différents flux collectés. En 2012, 33 tonnes d'emballages non conformes (représentant 11 % du tonnage collecté contre 10,85 % en 2011) n'ont pu être valorisées et ont été redirigées vers le centre de transfert de Benais avant d'être acheminées vers l'unité de valorisation énergétique de Lasse.

Déposés avec les ordures ménagères, ces déchets auraient évité un coût supplémentaire de gestion.

VI - LES RECYCLABLES

Les Journaux Revues Magazines

A l'issue de la collecte, les Journaux Revues et Magazines sont acheminés vers le centre de transfert de Benais avant d'être transférés, en régie, sur le site du centre de tri de Tiercé (Brangeon) qui se chargera d'en effectuer le transfert pour le compte d'UPM KUMENE—CHAPELLE DARBLAIS à Grande Couronne (76) - repreneur désigné par contrat jusqu'en 2014.

Le verre ménager

Après collecte, en régie, le verre est déposé sur la plateforme prévue à cet effet, sur le site de Bourgueil. Il est ensuite repris par Saint Gobain Emballages par l'intermédiaire du transporteur Bomex qui oriente le verre vers la plateforme d'exploitation de Rozet St Albin (02), d'Andrezieux Bouthéon (42) ou de Cognac (16) où il sera recyclé à 100% et à l'infini.

C - Le recyclage

Les tonnages recyclés correspondent aux tonnages de déchets livrés aux filières de recyclage (qu'il s'agisse des collectes en PAP, PAV ou déchetterie pour les cartons).

Ce tonnage recyclé n'est pas identique au tonnage collecté puisqu'il correspond aux tonnages collectés auxquels on a déduit les refus de tri et la freinte* du centre de tri ainsi que le stock non trié observé au 31 Décembre.

*Perte de volume que subissent les marchandises à cause de l'humidité, des manipulations et du transport.

Evolution des tonnages recyclés (3 dernières années)

	2010	2011	2012
VERRE MENAGER	1 406,80	1 326.13	1 335,26
JOURNAUX, REVUES	470,20	694,30	651,56
EMBALLAGES LEGERS			
Acier	39,00	16.29	50, 35
Aluminium	6,40	1.38	2,28
PCC (ELA) ⁽¹⁾	21.65	24.10	20,32
EMR—PCNC (5.02) ⁽²⁾	355.42	358.42	368,99
Flaconnages plastiques	88.99	103.86	101,58
Total	2 388,46	2 524.48	2 530.34

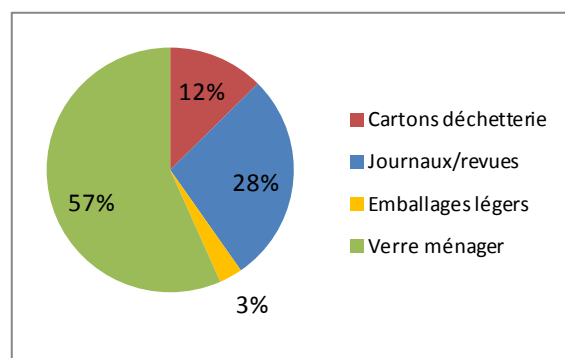
(1) ELA : Emballages Liquides Alimentaires soit les briques alimentaires

(2) EMR : Emballages Ménagers Recyclables soit les cartons/cartonnettes

Répartition de la valorisation

En 2012, il a été valorisé 82 % (contre 81 % en 2011) des emballages ménagers et du carton brun issus de la collecte des professionnels en Porte à Porte et des déchetteries, entrants en centre de tri.

Précisons que le verre ménager est valorisé à l'infini et qu'aucun refus n'est observé concernant les journaux/revues qui subissent un affinage.



VI - LES RECYCLABLES

D - Les Filières de recyclage

Matières	Prestataires - Centre de tri	Prestataires de Recyclage
Acier		
Aluminium		
Briques Alimentaires		
Cartons/Cartonnettes		
Flaconnages Plastiques		
Journaux/Magazines		
Verre Ménager		

2) ASPECTS FINANCIERS

A - La Collecte

Les dépenses réalisées au titre de la collecte des recyclables, pour l'année 2012, se sont élevées à la somme de **283 734,38 €** contre 255 232 € en 2011. Un poste soumis à des fluctuations difficilement maîtrisables au niveau du remplissage des colonnes. Toutefois, certains Points d'Apport Volontaire peu fréquentés devraient nous amener à envisager une modification des circuits actuellement empruntés par les agents de collecte afin de limiter les kilomètres parcourus.

B - Le traitement et le transfert

Le coût de traitement des différents flux (Emballages légers, verre ménager et journaux magazine) s'est maintenu à **67 142,24 €**. (Détail INDICATEURS FINANCIERS - p.23)

100 653.56 euros ont été dévolus aux différents transferts à destination des filières de recyclage.

Un poste en nette hausse, compte tenu, là encore, de l'état de vétusté du véhicule porteur ayant nécessité des réparations à hauteur de 23 187 euros, durant cette année 2012.

Il est à noter également une augmentation du temps passé en matière de transferts des emballages volumineux mais faibles en tonnages et des journaux magazines malgré un nombre de rotations restées stables (papiers : 37 - Emballages : 214)

Il est envisagé l'acquisition pour 2013, d'un peson fixé sur le chargeur permettant très précisément de connaître le poids du chargement avant l'arrivée sur le pont bascule évitant ainsi les pertes de temps occasionnées en cas de chargement complémentaire avant l'évacuation vers les exutoires de tri.

Synthèse coût du service RECYCLABLES			
DEPENSES TTC (résultant du CA 2012)		RECETTES TTC (résultant du CA 2012) *	
Charges liées à la collecte et au traitement (incluant les transferts)	451 530 €	Compensation financière ECO EMBALLAGES, Redevances Spéciales	408 571 €



17.91 €/tonne
(2 398)

1.48 €/habitant
(29 026)

Pour mémoire, coût habitant 2011 : 1.71 €

* exception faite du soutien financier Eco Folio de 21 367 se rapportant à l'année 2010

VII - LES DECHETTERIES

1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités d'exploitation

Le SMIPE assure en régie le gardiennage des déchetteries, le transport et le vidage des caissons. Les 5 déchetteries que compte le Syndicat sont ouvertes aux particuliers ainsi qu'aux entreprises, commerçants, agriculteurs (professionnels) installés et/ou qui exercent leur activité sur l'une des 22 communes que couvrent le Syndicat.

La fréquentation pour 2012 est de 34 959 passages comptabilisés ; des données communiquées par les agents affectés au gardiennage, exception faite pour la déchetterie de Bourgueil dotée d'une boucle de comptage.

Depuis le 15 octobre 2012, les horaires de déchetteries ont été modifiés afin d'être adaptés à la fréquentation des usagers en fonction des saisons.

PERIODE HIVERNALE : 15 OCTOBRE AU 14 AVRIL	
DECHETTERIE D'ALLONNES <ul style="list-style-type: none"> • Lundi & Jeudi : 9h00-12h00 • Mardi & Mercredi : 13h30-17h00 • Samedi : 9h00-14h00 	DECHETTERIE DE SAINT PATRICE <ul style="list-style-type: none"> • Lundi : 9h00-12h00 • Mercredi : 13h30-16h00 • Samedi : 9h00-14h00
DECHETTERIE DE BOURGUEIL <ul style="list-style-type: none"> • Lundi & Jeudi : 13h30-17h00 • Mardi & Mercredi : 9h00-12h00 • Samedi : 9h00-14h00 	DECHETTERIE DE SAVIGNE SUR LATHAN <ul style="list-style-type: none"> • Lundi : 13h30-16h00 • Mercredi : 9h00-12h00 • Samedi : 9h00-14h00
DECHETTERIE DE BENAIS <ul style="list-style-type: none"> • Lundi à Samedi : 6h30-12h00 	

PERIODE ESTIVALE : 15 AVRIL AU 14 OCTOBRE	
DECHETTERIE D'ALLONNES <ul style="list-style-type: none"> • Lundi & Jeudi : 9h00-12h00 • Mardi & Mercredi : 13h30-17h00 • Samedi : 9h00-12h00 & 13h30-17h00 	DECHETTERIE DE SAINT PATRICE <ul style="list-style-type: none"> • Lundi : 9h00-12h00 • Mercredi : 13h30-16h00 • Samedi : 9h00-12h00 & 13h30-16h00
DECHETTERIE DE BOURGUEIL <ul style="list-style-type: none"> • Lundi & Jeudi : 13h30-17h00 • Mardi & Mercredi : 9h00-12h00 • Samedi : 9h00-12h00 & 13h30-17h00 	DECHETTERIE DE SAVIGNE SUR LATHAN <ul style="list-style-type: none"> • Lundi : 13h30-16h00 • Mercredi : 9h00-12h00 • Samedi : 9h00-12h00 & 13h30-16h00
DECHETTERIE DE BENAIS <ul style="list-style-type: none"> • Lundi à Samedi : 6h30-12h00 	

Localisation des déchetteries



VII - LES DECHETTERIES

B — Les tonnages réceptionnés

7 142 tonnes de déchets ont été déposés en déchetterie durant cette année 2012, représentant une hausse de 0.51 % par rapport à 2011. La hausse des tonnages en déchetteries est lente mais progressive depuis de nombreuses années.

Une hausse importante des cartons dits « gros de magasins » (+16,70 %), déposés par les professionnels non assujettis à la Redevance Spéciale et ne disposant pas, de ce fait, de collecte en Porte à Porte ou encore de ceux qui sont assujettis à la Redevance Spéciale mais qui ne souhaitent pas voir leur contribution augmentée.

A ce sujet, le Syndicat envisagera en 2013 un recensement des dépôts en déchetteries afin de déterminer ou non la mise en place de la tarification des apports pour les gros volumes.

Viennent ensuite les tonnages encombrants ou tout venant (+7%). Le tout venant est constitué pour une grande partie de meubles. Très prochainement (début 2013) un éco-organisme devrait être créé afin de favoriser le recyclage des déchets d'ameublement domestique. Une nouvelle filière qui devrait permettre de détourner plusieurs tonnes vouées à l'incinération.

Quant aux dépôts de végétaux (+5,69%) et de bois (+2,72%), ils continuent de progresser.

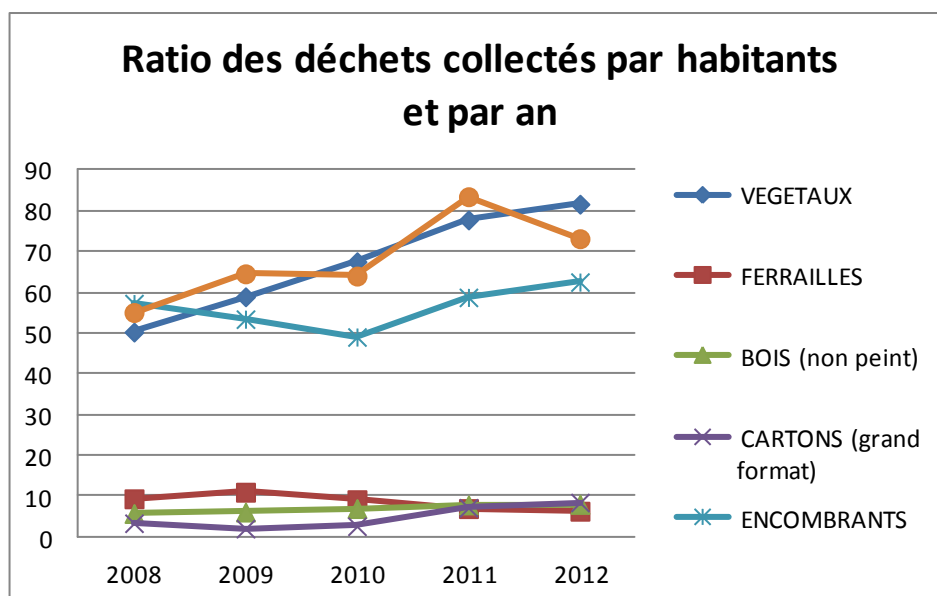
Quelques mots sur la mise en place de la filière de collecte et de valorisation des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), a permis de détourner des tonnages destinés auparavant à l'incinération. En 2012, on constate une augmentation de 13,4% pour les DEEE par rapport à 2011. Cette hausse peut également s'expliquer par les nombreux renouvellements de téléviseurs suite à la mise en place de la TNT.

Enfin, notons une augmentation significative du tonnage total des DDM, principalement dû à la collecte des huiles minérales (+34,88%) et végétales (+77,78%), ainsi qu'aux dépôts de batteries (+29,93%).

La tendance est au tri : les usagers savent aujourd'hui qu'en majeure partie, les déchets se recyclent et font donc l'effort de les déposer en déchetterie.

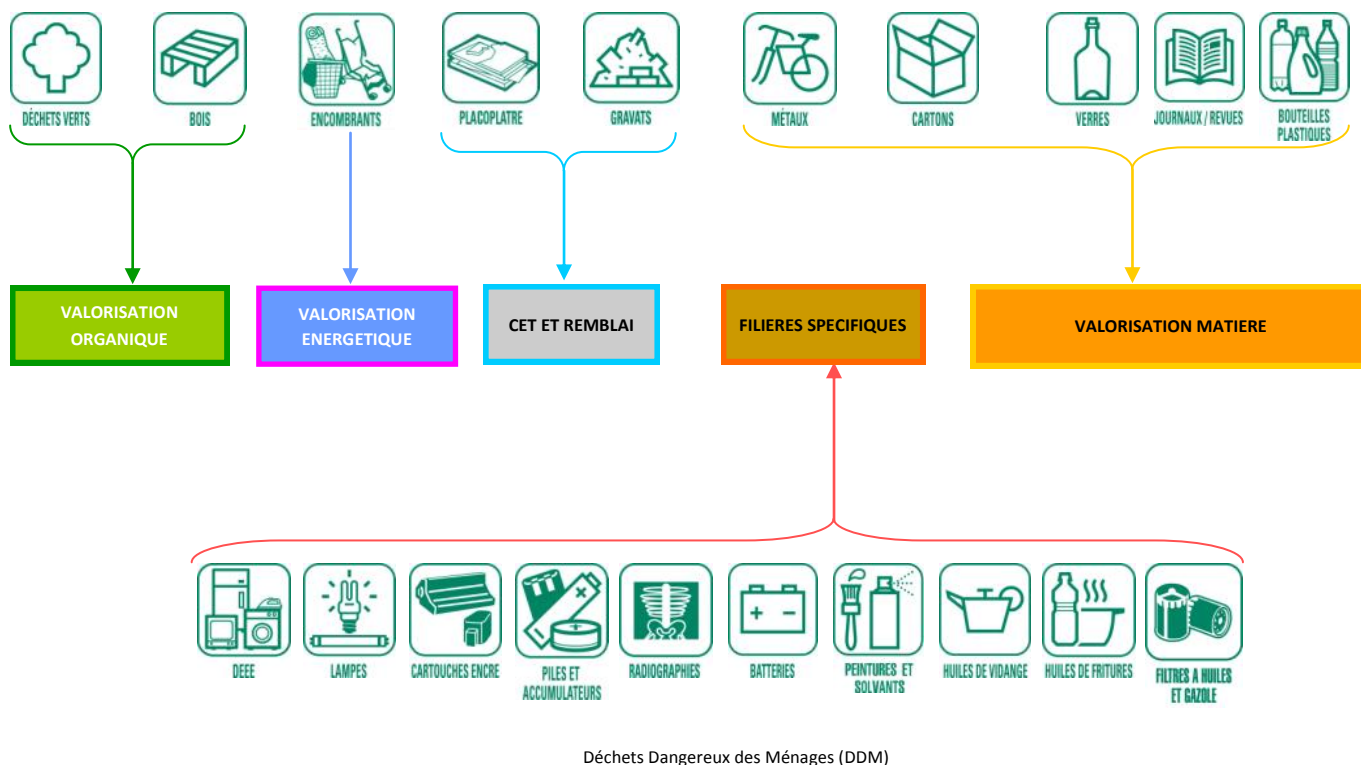
Type de déchets	2008	Kg/hab 2008	2009	kg/hab 2009	2010	Kg/hab 2010	2011	Kg/hab 2011	2012	Kg/hab 2012
VEGETAUX	1 396,80	50,3	1644	58,95	1915,2	67,56	2 235,80	77,8	2 370,58	81,67
FERRAILLES	261,3	9,4	307,3	11,02	260,1	9,18	200,7	7	184,56	6,36
BOIS (non peint)	160	5,8	171,5	6,15	199	7,02	226,8	7,9	233,14	8,03
CARTONS (grand format)	95	3,4	58	2,08	75,4	2,66	205,3	7,2	246,45	8,49
ENCOMBRANTS	1 589,20	57,3	1491	53,46	1391,6	49,09	1 688,70	58,8	1 815,89	62,56
GRAVATS	1 530,00	55,1	1801,5	64,59	1815,3	64,04	2 400,00	83,5	2 124,65	73,2
DDM	87,12	3,14	133,55	4,82	143,19	5,05	148,56	5,05	167,30	5,76
Total	5 119,42	184,44	5 606,85	201,07	5 799,79	204,60	7 105,86	247,25	7 142,57	246,07
Evolutions			+8,69%		+3,33%		+18,38%		+0,51%	

Evolution des tonnages
durant ces 5 dernières
années

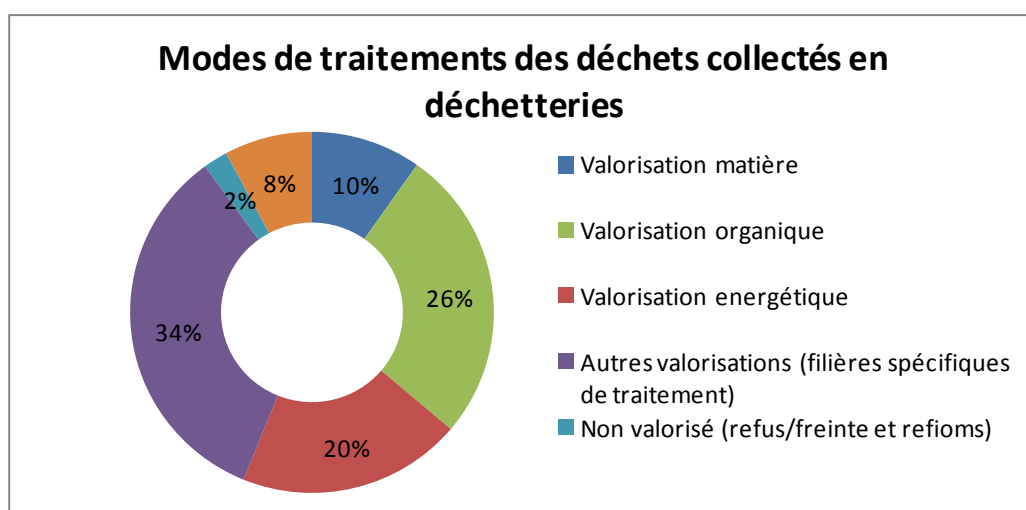


VII - LES DECHETTERIES

C - Les Filières de valorisation



D - Le traitement



VII - LES DECHETTERIES

E - Les Filières de recyclage

MATIERES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES
Cartons 225,515 tonnes	Valorisation Matière	(Dpt 49)
Déchets Verts 1 887,20 tonnes	Valorisation Organique	(Dpt 49)
Encombrants 1 431,380 tonnes	Valorisation Energétique	(Dpt 49)
Ferraille 180,311 tonnes	Valorisation Matière	(Dpt 49)
Bois 233,140 tonnes	Valorisation Matière	(Dpt 49)
Gravats 2 124,650 tonnes	Valorisation en remblai	(Dpt 37)
Batteries 4,761 tonnes	Traitement Spécifique	(Dpt 41)
D3E 102,880 tonnes	Traitement Spécifique	(Dpt 37)
Peintures/Solvants 15,565 tonnes	Traitement Spécifique	(Dpt 49)
Néons 0,436 tonne	Traitement Spécifique	(Dpt 28)
Cartouches d'encre 0,255 tonne	Traitement Spécifique	(Dpt 69)
Piles 2,648 tonnes	Traitement Spécifique	(Dpt 44)
Huiles Minérales 12,900 tonnes	Traitement Spécifique	(Dpt 86)
Huiles Végétales 0,900 tonne	Traitement Spécifique	(Dpt 44)
D.A.S.R.I 0,985 tonne	Traitement Spécifique	(Dpt 37)
Radiographies 0,084 tonne	Traitement Spécifique	(Dpt 85)

VII - LES DECHETTERIES

2) - ASPECTS FINANCIERS

A - L'exploitation

Les dépenses liées à l'exploitation des déchetteries, au titre de l'année 2012, se sont élevées à 273 491 € ; en légère progression par rapport à 2011.

Une augmentation qui résulte du temps passé par les gardiens pour la manutention, la préparation et le rangement des DEEE déposés en grande quantité. Le dispositif du 1 pour 1 reste mal connu et va nécessiter une communication précise à ce sujet en 2013.

B - Le traitement et les transferts

Le coût de traitement des différents flux réceptionnés s'est élevé à **241 385 €** en 2012. (*Détail INDICATEURS FINANCIERS - p.23*)

Une augmentation des coûts liée notamment au traitement des gravats à l'issue de leur tri, mis en pratique fin 2011. En effet, trois catégories de déchets sont désormais présentes et engendrent pour, 2 d'entre elles, des coûts de traitement supplémentaires :

. *Les gravats constitués de pierres de tuffeau et de terre remblai*

Ils sont acheminés auprès des Ets MOREAU à Bourgueil, pour un coût de 5 €/tonne.

. *Le placoplâtre*

Il est envoyé à l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Sonzay, pour un coût de traitement de 92 € HT/Tonne.

Les gravats constitués de béton, ardoises, parpaings sont repris gracieusement par les Ets MOREAU à Bourgueil. Seul le transfert incombe au Syndicat.

Les transferts

1 379 caissons (*hors transport gravats stockés sur le site de Benais*) ont été transportés en 2012 contre 1 348 en 2011, représentant une dépense totale de 181 789 €.

Un poste alourdi par le transport des gravats présents sur le site d'exploitation de Benais. Notre capacité de stockage ayant atteint son maximum, une prospection a été réalisée en matière de besoins auprès des Communes, particuliers et autres. Une démarche favorisée par la prise en charge du chargement et du transport par le Syndicat.

52 rotations ont été réalisées durant le 2^{ème} semestre représentant 469 tonnes. Considérant les temps de chargement (30 minutes/caisson) et transport (1 h 15/rotation), le personnel a été mobilisé plus de 94 heures pour cette mission.

Remarque :

Non triés, ces gravats auraient été transférés au sein de l'installation de stockage de Sonzay, engendrant, rien qu'en coût de traitement, une dépense de 51 600 € (coût de traitement 110 € TTC/Tonne).

Synthèse coût du service DECHETTERIES			
DEPENSES TTC (résultant du CA 2012)		RECETTES TTC (résultant du CA 2012)	
Charges liées à l'exploitation et au traitement (incluant les transferts)	696 665 €	Vente de matériaux et compensation DEEE	91 947 €



84.67 €/tonne
(7 142)

20.83 €/habitant
(29 026)

Pour mémoire, coût habitant 2011 : 18.17 €

VIII - LA COMMUNICATION & LA PREVENTION

Afin de sensibiliser les publics au tri et au recyclage des déchets et d'améliorer les performances de la collecte sélective, le SMIPE est allé à l'encontre des citoyens petits et grands.

Actions de sensibilisation à destination des enfants

Durant l'année scolaire 2011-2012, l'ambassadeur de tri a réalisé un total de 16 animations auprès de 3 écoles volontaires :

- ⇒ BOURGUEIL : Ecole Albert Ruelle
- ⇒ ST PATRICE : Ecole publique
- ⇒ VILLEBERNIER : Ecole Primaire Mixte



Ces animations ont permis de sensibiliser 363 élèves. Les scolaires ont également pu bénéficier de 4 visites de l'U.V.E. de Lasse - La Salamandre. Pendant environ 2 heures, professeurs, accompagnants et enfants visitent les installations de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets et participent au jeu de l'empreinte écologique : "Dis-moi ce que tu consommes, je te dirai combien de planète te seront nécessaire".

Action de sensibilisation auprès des usagers

Depuis fin 2010, le SMIPE a lancé une campagne de sensibilisation auprès du grand public en porte à porte.

En 2012, les habitants des communes de Cléré les Pins et Bourgueil (Visites toujours en cours) ont été visités ce qui représente 1 796 administrés. Cette communication permet d'informer et de sensibiliser les habitants au travers de toutes les activités de collecte et de traitement du Syndicat et à diffuser des consignes permettant de démontrer l'importance du tri sélectif dans notre quotidien.

Communes	Nombre de visites	Nombre d'absences avec avis de passage	Nombre de personnes touchées	Etat de la visite fin décembre 2012
Cléré les Pins	637	420	217	100% de la commune
Bourgueil	1159	677	482	74,6% de la commune

En cas d'absence de l'administré, un avis de passage est déposé dans les boîtes aux lettres avec un numéro de téléphone pour toutes questions supplémentaires. Sur demande, l'ambassadeur de tri peut revenir au domicile.

Les supports de communication orale

L'ambassadeur de tri du SMIPE est chargé d'informer et de sensibiliser les usagers au tri. Il répond aux questions sur les emballages concernés par le tri, sur les déchetteries et la redevance Spéciale.

Les supports de communication écrite

Le bulletin d'information annuel distribué en février 2012 :

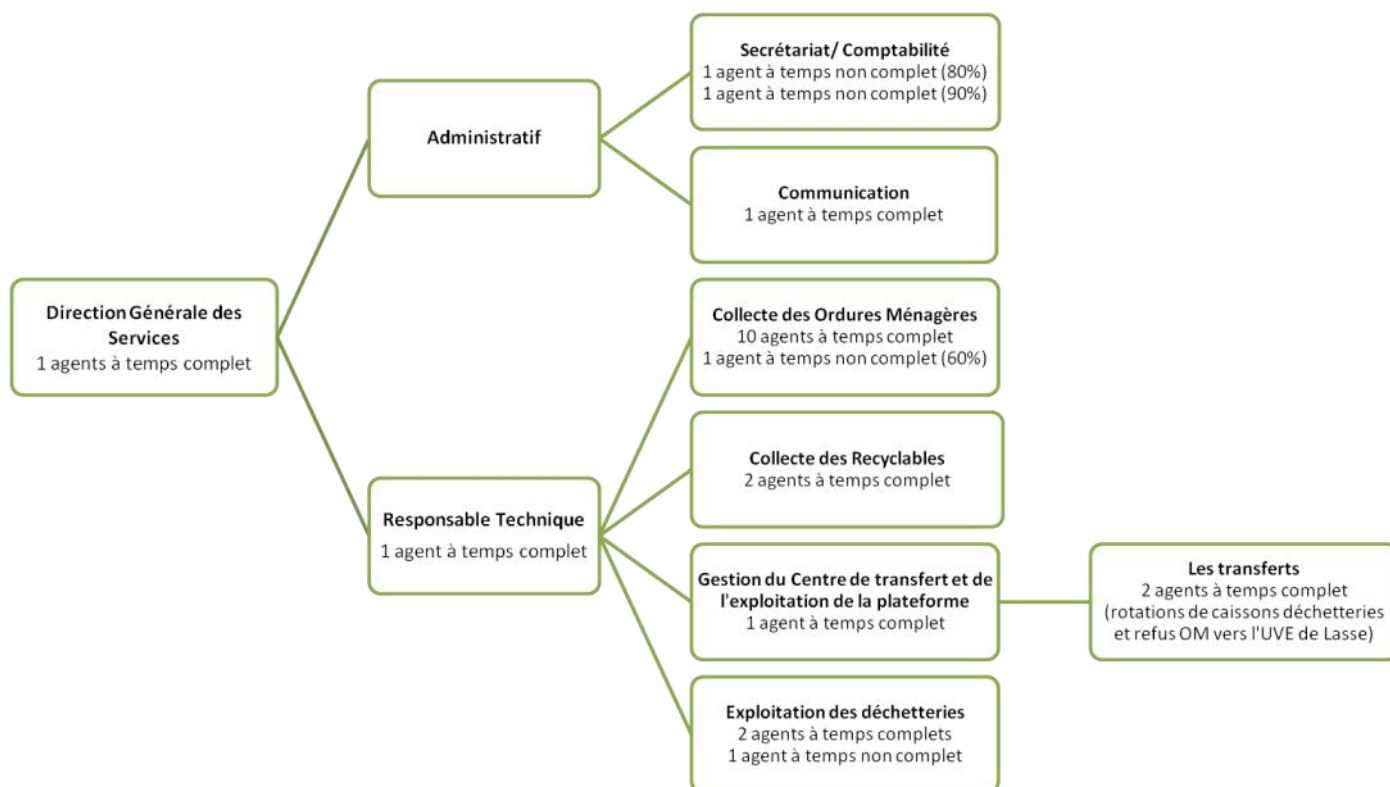


Consignes de tri et STOP PUB diffusés en porte à porte par les ambassadeurs de tri :



IX - LES MOYENS HUMAINS et MATERIELS

A - LES MOYENS HUMAINS



. Les absences pour raisons de santé comptabilisées sur l'année

Absentéisme global :

37.5 % des agents se sont arrêtés au moins une fois dans l'année

Nombre d'arrêts maladie ordinaire constatés : **3** - soit au total 85 jours d'arrêt

Nombre d'arrêt maladie longue durée : **1** - soit au total 365 jours d'arrêt

Nombre d'accidents du travail déclarés : **5** - soit au total 81 jours d'arrêt

. La cotisation Assurance du Personnel

Au titre de la protection de ses agents, le Syndicat a versé la somme de 43 603 € (DEXIA—SOFCAP)

B - LES MOYENS MATERIELS

Au 31 décembre 2012, le SMIPE disposait d'un parc de véhicules et des matériels suivants :

- * 6 Benches à Ordures Ménagères dont une en location longue durée
- * 2 Porteurs pour les transferts de déchetteries et les refus d'Ordures Ménagères (OM)
- * 1 Porteur pour la collecte des colonnes de tri sélectif
- * 2 Remorques pour les transferts de refus d'OM
- * 2 Fourgons pour la collecte des D3E et le gardiennage des déchetteries.
- * 2 Véhicules utilitaire destinés aux déchetteries ou animations
- * 2 Véhicules légers
- * 1 Tracteur équipé d'un giro-broyeur et d'un crouer-crop pour les travaux forestiers

Matériels divers sur le site de Benais

- * 1 Pelle sur roues
- * 1 Chargeur
- * 80 caissons de 35 m³



X - LES INDICATEURS FINANCIERS

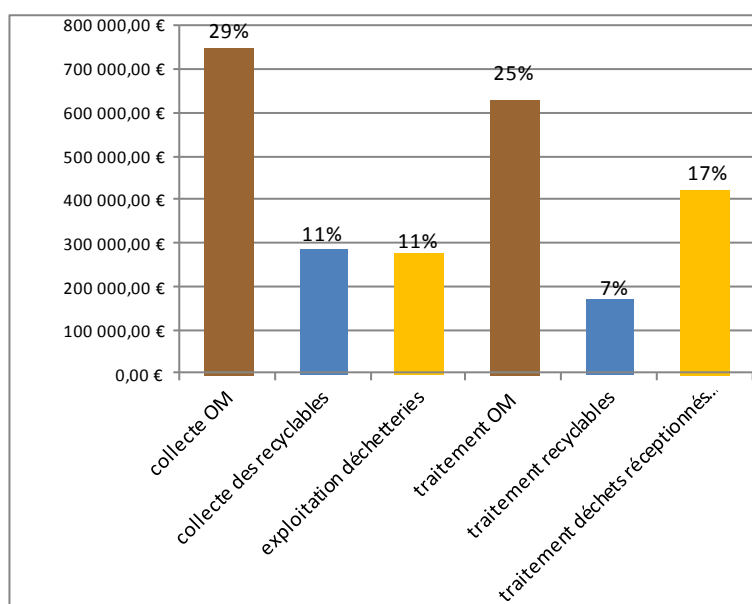
A- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en € TTC issues du CA 2012)

En 2012, les dépenses de fonctionnement (hors opération d'ordre et déduction faite des remboursements de salaires constatés réglementairement en recettes) se sont élevées à 2 271 449 € et se sont réparties comme suit :

Charges à caractère général	1 315 019 €
Charges de personnel	816 441 €
Autres charges de gestion courante	66 333 €
Charges financières	67 205 €
Charges exceptionnelles	14 451 €
	2 271 449 €

Près de 49 % de ces charges de fonctionnement sont attribuées aux différentes prestations de traitement (effectuées par des prestataires extérieurs) qu'il s'agisse des ordures ménagères, des flux recyclables ou encore des déchets réceptionnés en déchetteries.

La répartition des dépenses



B - Les dépenses de prestations extérieures

Ces dépenses concernent les prestations qui ne sont pas effectuées en régie, par le personnel du Syndicat et qui se distinguent par secteurs d'activités :

ORDURES MENAGERES

incinération des OMR (TGAP incluse) 434 596,18 €

RECYCLABLES

traitement des cartons (Gros de magasin) 2 895,07 €

tri et mise en balles des Emballages 53 000,28 €

transport du verre ménager 11 246,89 €

DECHETTERIE

incinération des encombrants (TGAP incluse) 115 740,40 €

broyage du bois non peint 5 765,88 €

broyage et criblage déchets verts 36 487,76 €

traitement des cartons (Gros de magasin) 7 994,72 €

traitement des gravats 5 829,54 €

traitement du placoplâtre 9 737,70 €

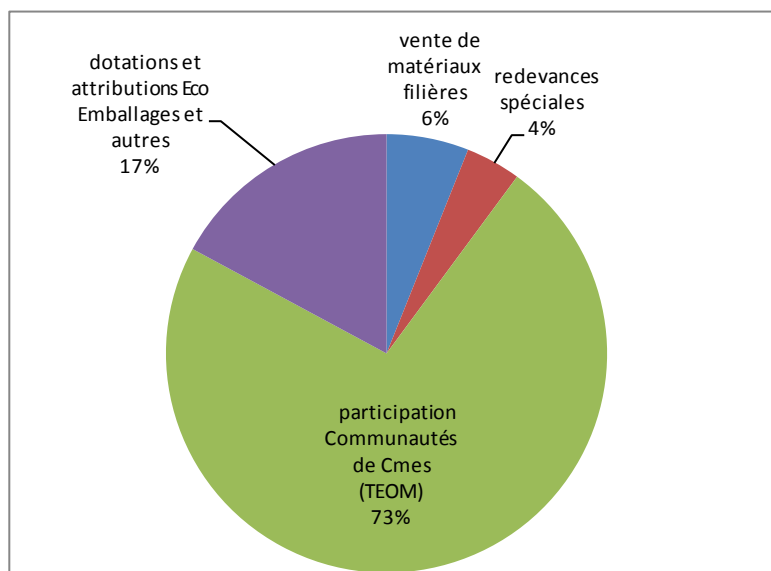
traitement des DDM (TGAP incluse) 40 756,94 €

traitement des pneumatiques 994,59 €

X - LES INDICATEURS FINANCIERS

A- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en € TTC issues du CA 2012)

Les recettes de fonctionnement (hors résultat reporté et déduction faite des remboursements de salaires pris en considération au niveau des dépenses de fonctionnement), se sont élevées pour 2012 à 2 554 795,00 €,



La principale source de financement concerne les recettes issues de la TEOM, qui sont affectées à la collecte et au traitement des déchets.

La participation des structures adhérentes (Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, Communauté de Communes Touraine Nord Ouest et Communauté d'Agglomération) par application de la TEOM qui résulte de l'augmentation physique des bases et de la revalorisation forfaitaire annuelle des bases locatives (loi de finances) s'est vue augmenter de 2,67 %.

B—LES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE

Sur l'exercice comptable 2012, ont été encaissées les aides suivantes :

LES SOUTIENS ECO EMBALLAGES

Les emballages ménagers, les flacons plastiques et le verre font l'objet de soutiens de la part d'Eco Emballages, selon le détail ci-après (pour les cinq dernières années) :

	BAREME D				BAREME E	
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Soutien à la collecte sélective	115 677 €	126 300 €	124 729 €	135 505 €	219 153 €	236 827 €
Soutien à l'action de sensibilisation	1 227 €	1 227 €	1 227 €	1 227 €	12 870 €	13 720 €
Soutiens autres valorisation	28 722 €	25 636 €	22 215 €	14 673 €	40 285 €	38 516 €
	145 626 €	153 163 €	148 171 €	151 405 €	272 308 €	289 063 €

LES SOUTIENS ECO FOLIO

La convention passée avec ECO FOLIO – organisme agréé chargé de la mise en œuvre de la filière des imprimés gratuits a permis au Syndicat de bénéficier, d'un soutien financier exceptionnel de 52 317,00 €, comprenant deux exercices :

Le soutien octroyé au titre de l'année 2010, pour **21 367 €**

Le soutien octroyé au titre de l'année 2011, pour **30 949 €**

X - LES INDICATEURS FINANCIERS

La compensation OCAD3E

Liée à la collecte des DEEE, la compensation financière 2012 s'est élevée à **7 635 €**

LES RECETTES FILIÈRES

Concernent les recettes versées par les filières de recyclage suite à la revente des matériaux :

Reprise des flaconnages plastiques (VALORPLAST)	32 988 €
Reprise du verre ménager (Verreries de St GOBAIN)	27 496 €
Reprise du papiers-cartons (SMURFIT)	71 597 €
Reprise acier <i>issu collecte sélective</i> (ARCELOR)	7 291 €

LES RECETTES LIÉES À LA REVENTE DE MATÉRIAUX RÉCEPTIONNÉS EN DÉCHETTERIES

Reprise des ferrailles – (Ets ROMI/Ets VINCENT)	26 791 €
Reprise des batteries - (Ets ROMI/Ets VINCENT)	1 342 €
Reprise broyat bois non peint (Ets L.C.E.)	3 634 €

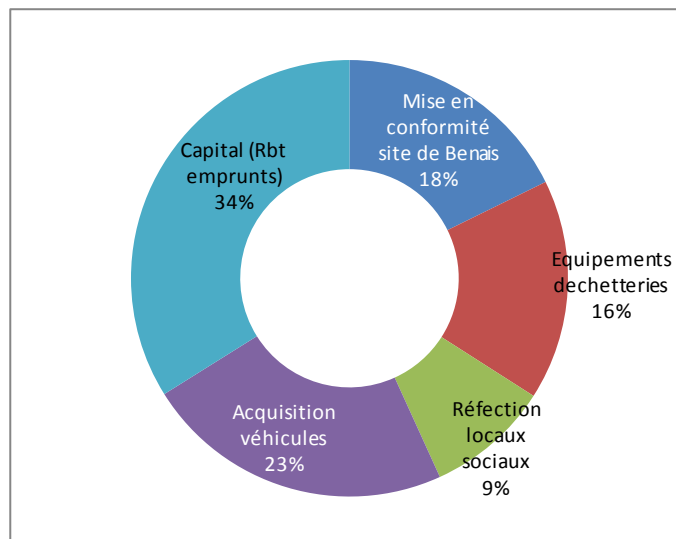
X - LES INDICATEURS FINANCIERS

A- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en € TTC issues du CA 2012)

Les dépenses d'investissement (hors dépenses d'ordre et solde d'exécution reporté) réalisées au titre de l'année 2012 se sont élevées à 382 325 €.

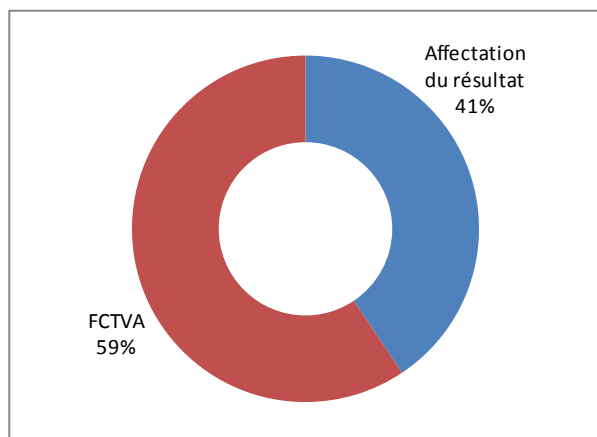
Les principaux programmes concernaient :

- * L'achèvement des travaux de mise en conformité du site de Benais consécutivement aux opérations de démantèlement.
- * Les équipements déchetteries (barrières de sécurité, abris pour cuves à huile)
- * La réfection des locaux destinés au personnel technique.
- * L'acquisition d'une remorque destinée aux transferts de longue distance, d'une benne à ordures ménagères (véhicule d'occasion) et d'un véhicule léger destiné au responsable technique.
- * Les remboursements du capital



B- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (en € TTC issues du CA 2012)

Les recettes d'investissement (hors opération d'ordre et solde d'exécution reporté), au titre de l'année 2012, se sont élevées à 209 001 €.



Des recettes composées uniquement :

- du FCTVA pour 124 144 €
- de l'excédent de fonctionnement exercice antérieur (affectation du résultat) pour 84 857 €.

XI - LES PROJETS 2013

1) Les Composteurs individuels

En adéquation avec les orientations prises par le Syndicat quant à l'acheminement de la totalité des ordures ménagères vers l'Unité de Valorisation Energétique de Lasse, le Syndicat lancera une deuxième campagne de distribution de composteurs dès le printemps de l'année 2013. Les composteurs proposés seront de mêmes volumes et aux mêmes tarifs que lors de la campagne de 2012.



Une communication à ce sujet sera présente au sein du journal INFOS DECHETS distribué en mars 2013 et au dos du journal Le Salamandre.

2) Renouvellement du parc de véhicules

Dans la continuité du renouvellement du parc de véhicules, le SMIPE souhaite faire l'acquisition des véhicules suivants :

- ⇒ 1 porteur pour les longues distances,
- ⇒ 1 nouvelle benne à OM, qui permettrait de désaffecter celle immatriculée en 2000,
- ⇒ le remplacement du véhicule C15 destiné à l'agent responsable du centre de transferts,
- ⇒ le remplacement du fourgon destiné aux déchetteries et datant de 2004.

Le SMIPE envisage également d'équiper tous les véhicules de collecte en géo-localisation afin d'optimiser les circuits de collecte.

3) Travaux divers

Le hangar de stockage des emballages, des papiers, des cartons est à adapter pour permettre une meilleure utilisation et surtout une meilleure protection contre les intempéries.

Au niveau de la déchetterie de Bourgueil, nous souhaiterions voir la création d'un sens unique à la condition que le Conseil Général accepte de nous vendre la partie de terrain nécessaire à la sortie. Un accord verbal émanant du STA de l'île Bouchard date du mois de mai 2012 mais notre courrier transmis au service du patrimoine, reste sans réponse à ce jour.

Toujours sur le site de Bourgueil, quelques travaux de génie civil devront être réalisés pour la dépose des caissons des PAV, actuellement entreposés devant l'entrée des locaux techniques.

Après la réaffectation des locaux sociaux de Bourgueil cette année, le SMIPE souhaiterait également rénover ceux de Benais.

4) Nouveaux caissons déchetteries pour les cartons

Le SMIPE envisage également de mettre en place sur toutes les déchetteries de nouveaux caissons semi-fermés destinés à recevoir les cartons. Ces derniers seront équipés de toit avec ouverture adaptée, afin de les protéger des intempéries et permettre la livraison d'un produit de qualité. Le Syndicat espère ainsi réduire la décote appliquée lorsque le taux d'humidité est trop important.

5) Campagne de tri des papiers

A la demande d'élus et suite au constat des agents de collecte d'ordures ménagères, le SMIPE mettra en place une campagne de tri sur le papier au sein des écoles dans un premier temps puis des mairies et administrations dans un second temps.

Une distribution gratuite de caissettes bleues pour aider au tri ainsi qu'une formation sera présentée à chaque structure.

Rappelons que le SMIPE ne collecte plus les recyclables en porte à porte (exception faite pour les commerçants/artisans) mais qu'il peut doter les administrés d'outils nécessaires au tri.



SMIPE Val Touraine Anjou

Zone Industrielle - La Petite Prairie

1, Impasse Clé des Champs – B.P. 35 – 37140 BOURGUEIL

Tél. 02.47.97.89.75 - Télécopie : 02.47.97.91.02